



REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL Séance du 26 juin 2026 CS 2026 51

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin, à neuf heures trente, se sont réunis à l'Espace Culturel à PRÉFAILLES, sur convocation adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 51
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 3
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre de votants : 52

Etaient présents :

Membres du Comité syndical	Informations	
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT- DERVAL</u>	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	COUTELLER Hélène	
	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
	VILOUX Ludovic	Surnombre – ne prend pas part au vote
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY</u>	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	CUEFF Paskell	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	DAVID Guy	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	HENRY Jean-Yves	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	LEPREVOST Xavier	
	LEDUC Aurélien	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46

	PARUIT Henry-Benoit	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	SEZESTRE Paul	Arrivée à partir du point 2 Surnombre – ne prend pas part au vote jusqu'à la délibération CS 2026 46
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS	BUCHET Patrick	
	CLAUDE Jean-Michel	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	Excusé à partir de la délibération CS 2026 44
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES- BOIS	BROUSSARD Didier	
	DEMARTY Olivier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	Déport à la délibération CS_2026_49
	JOUNY Philippe	Surnombre – ne prend pas part au vote Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	CHARBONNIER Raymond	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE	DERANGEON Mickaël	Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
	VIANA Clara	Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	MOUSSU James	
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	AUDION Michel	Excusé à partir de la délibération CS 2026 44
	BERNIER Patrick	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	GUILLOUX Éric	Excusé à partir de la délibération CS 2026 44
	GUINDRE Jean-Louis	
	LE CUNF Philippe	
	NORMAND Luc	Excusé à partir de la délibération CS 2026 47
	LOCHU Antoine	
REDON AGGLOMERATION	CLAVIER Régis	
	LEGENDRE Jacques	
SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU	BEAUQUIN Thierry	
	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	DABIN Pascal	
	GRASSINEAU Thierry	
	GRONDIN Jean-Paul	
	LAROCHE Thibault	
	LAUNAY Frédéric	
THIBAUD Denis		

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	EVAIN David	LEPICIER Luc
	COUDIRAU Bernard	GRASSINEAU Thierry
<u>SAEP DE VIGNOBLE-GRANDLIEU</u>	GENDRONNEAU Bernard	Frédéric LAUNAY
	JAUNET Bruno	THIBAUD Denis

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité syndical	
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL</u>	LERAY Philippe
	MUSTIERE Lionel
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	FERRE Florence
	ROUGIEUX Marthe
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	LAURENT Cécile
	PEZET Thierry
	VERGER Arnaud
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	ARBRUN Tiphaine
	HAMON Jean-Pierre
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	PILATUS Thierry
	ROLLAND Anne-Sophie
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	HERSEMEULE Franck
<u>SAEP VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	CREMET Hervé
	GUILLET Emmanuel
	HARDY Jacques
	JOUNIER Jean-Marc
	MERIAU Aurélie

Autres participants :

<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	CAILLON Vincent
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	AVRIL Bruno

CS_2026_51 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2026

Compte tenu des besoins nouveaux, ce projet permet d'ajuster les crédits au budget et d'assurer un taux de réalisation satisfaisant. Les modifications apportées dans les ajustements présentés sont effectuées dans le respect du principe de sincérité budgétaire.

Le facteur d'évolution budgétaire sur l'exercice 2026 est l'ajustement de certains postes de dépenses et de recettes pour lesquels des éléments de calcul n'étaient pas déterminés lors de l'élaboration du budget primitif.

Une synthèse du projet de décision modificative n°1 (dont la présentation complète est annexée à la présente délibération) est exposée ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION (VUE D'ENSEMBLE)

Chapitres	BS 2026	Nouvelles propositions	Votes DM1 /2026	Total budget 2026
DEPENSES				
011 Charges à caractère général	43 292 937,35	146 900,00	43 439 837,35	43 439 837,35
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 941 807,00	28 000,00	2 969 807,00	2 969 807,00
65 Autres charges de gestion courante	782 979,00	66 215,00	849 194,00	849 194,00
66 Charges financières	1 436 546,19	0,00	1 436 546,19	1 436 546,19
67 Charges exceptionnelles	5 502 836,00	0,00	5 502 836,00	5 502 836,00
68 Dotations pour provisions	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 010 530,00	305 000,00	12 315 530,00	12 315 530,00
023 Virement à la section d'exploitation	8 269 660,34	-535 515,00	7 734 145,34	7 734 145,34
TOTAL DES DEPENSES	74 267 295,88	10 600,00	74 277 895,88	74 277 895,88
RECETTES				
013 Atténuation de charges	47 084,00	0,00	47 084,00	47 084,00
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	69 082 573,88	0,00	69 082 573,88	69 082 573,88
74 Subventions d'exploitation	376 078,00	0,00	376 078,00	376 078,00
75 Autres produits de gestion courante	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
76 Produits financiers	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 306 560,00	10 600,00	4 317 160,00	4 317 160,00
TOTAL DES RECETTES	74 267 295,88	10 600,00	74 277 895,88	74 277 895,88

SECTION D'INVESTISSEMENT (VUE D'ENSEMBLE)

Chapitres	BS 2026	Nouvelles propositions	Votes DM1 /2026	Total budget 2026
DEPENSES				
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	5 083 048,00	0,00	5 083 048,00	5 083 048,00
20 Immobilisations incorporelles	702 000,00	1 001 270,00	1 703 270,00	1 703 270,00
21 Immobilisations corporelles	31 615,31	20 500,00	52 115,31	52 115,31
23 Immobilisations en cours	36 107 739,53	0,00	36 107 739,53	36 107 739,53
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4581 Opérations pour compte de tiers	360 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 306 560,00	10 600,00	4 317 160,00	4 317 160,00
041 Opérations patrimoniales	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	4 300 000,00
001 Déficit n-1 reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	50 890 962,84	1 032 370,00	51 923 332,84	51 923 332,84
RECETTES				
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 369 813,74	0,00	5 369 813,74	5 369 813,74
13 Subventions d'investissement	3 248 690,00	0,00	3 248 690,00	3 248 690,00
16 Emprunts et dettes assimilées	20 563 606,70	0,00	20 563 606,70	20 563 606,70
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
4582 Opérations pour compte de tiers	360 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00
021 Virement de la section d'exploitation	8 269 660,34	-535 515,00	7 734 145,34	7 734 145,34
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 010 530,00	305 000,00	12 315 530,00	12 315 530,00
041 Opérations patrimoniales	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	4 300 000,00
001 Excédent n-1 reporté	9 134 489,87	0,00	9 134 489,87	9 134 489,87
TOTAL DES RECETTES	63 441 790,65	-230 515,00	63 211 275,66	63 211 275,66

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- **D'ADOPTER la décision modificative n°1/2026 dont les vues d'ensemble par section se présentent comme indiqué ci-dessus.**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n°2025_36 en date du 03 octobre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2026,

Vu la délibération du Comité syndical n°2025_53 en date du 28 novembre 2025 relative au budget primitif 2026,

Vu le projet de décision modificative n°1/2026,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
39	42	42	0	0	42
			Madame/Monsieur	Madame/Monsieur	

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **D'ADOPTER la décision modificative n°1/2026 dont les vues d'ensemble par section se présentent comme indiqué ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,



Claude CAUDAL

Le Président,



Frédéric MILLET